



Dynamique par nature !

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°25-04-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage convocation : 30/03/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 14
ABSENTS : 1
POUVOIR(S) : 1
VOTANT(S) : 15
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 15

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 25-04-2026

Objet de la délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, ~~Monsieur Mickaël BESNARD~~, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Mickaël BESNARD

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Monsieur Mickaël BESNARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire Éric BOURGE

Madame Laure BOURASSEAU été désignée secrétaire de séance.

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 25-04-2026

Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

N°	DATE	OBJET	PAGE
1/2026	05/01/2026	Acceptation devis n°2025-667-AL, indice A du 05/01/2026 de citeos- Route d'Alençon -72088 Le Mans cedex 9- dévoiement d'un réseau d'éclairage public pour un montant de 2 705,21 € H.T	G001/2026
2/2026	09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1266 et 370 située au 11A rue du Mans d'une superficie de 379 m ²	G002/2026
3/2026	09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1358 située au 16 rue Les Hauts de la Métairie (lot n° 19) d'une superficie de 547 m ²	G003/2026
4/2026	09/02/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1339 située au 5 rue de la Pilonière d'une superficie de 26 m ² .	G004/2026
5/2026	12/03/2026	Mise à disposition temporaire d'un immeuble communal situé au n° 4, lieudit « L'Espérance », par la commune de La Guierche au profit de Monsieur Mathieu Manso.	G005/2026

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 15 voix
----------------	-----------------	---------------------

➤ **PREND ACTE** des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .
--

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 7 avril 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,
Laure BOURASSEAU